

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

BUDGETS PRIMITIFS 2022

Synthèse

Conseil communautaire du 21 mars 2022

Budget Principal

Budget Annexe Zones Communautaires

Budget Annexe Bâtiments Economiques

Budget Annexe Office de Tourisme

Budget Annexe Ordures Ménagères

Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

I - SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021	- 3 -
II - SYNTHESE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022	- 5 -
II.1. BUDGET PRINCIPAL	- 5 -
II.2. BUDGET ANNEXE ZONES COMMUNAUTAIRES	- 11 -
II.3. BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONOMIQUES	- 11 -
II.4. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME	- 12 -
II.5. BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	- 12 -
II.5. BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	- 14 -

Les principales dispositions envisagées lors du Débat d'Orientations Budgétaires et présentées au Conseil communautaire le 21 février 2022, sont respectées (cf. rapport d'orientations budgétaires), à savoir :

- Une pression fiscale maîtrisée :
 - Pas de hausse des taux d'imposition (taxes foncières bâties et non bâties, CFE)
 - Evolution progressive du coefficient de Tascom (1,25 en 2022)
 - Mise en place de la taxe GEMAPI conformément à la délibération du Conseil communautaire du 19 juillet 2021 avec un produit proposé à 300 000 €
- Versements aux communes :
 - Dotation de Solidarité Communautaire de 500 000 € avec une modification du calcul afin d'anticiper et de limiter les effets sur le potentiel financier, suite à la réforme fiscale des indicateurs financiers à partir de 2022 : 20% pour l'insuffisance de potentiel financier & population, 60 % écart de revenu / moyenne de la CC & population et 20 % superficie
 - Enveloppe de 1,4 M€ pour les fonds de concours, dont 400 000 € pour les projets communaux ayant un intérêt intercommunal
 - Diminution de l'attribution de compensation pour prise en compte des charges liées à la mutualisation informatique
 - Reversement du FPIC aux communes en totalité
- Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, poursuite des autorisations de programme et des crédits de paiement pour les opérations les plus importantes afin d'étaler les dépenses sur plusieurs exercices et d'avoir une meilleure visibilité budgétaire, et ajustement des opérations en cours.

I - SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Les CA 2021 de l'ensemble des budgets de la communauté de communes présentent un résultat consolidé de **5 333 255,83 €** contre 5 668 015,65 € en 2020 (sections de fonctionnement et d'investissement confondues et reports résultats 2020 compris).

Sur le Budget Principal, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de +3,8% entre 2020 et 2021. Cette évolution s'explique principalement par la progression des charges de personnel (+ 10,3%) et des charges à caractère général (+5,4%). Les atténuations de produits qui intègrent l'attribution de compensation pour un montant de 5 086 209 € (contre 5 101 078 € en 2020 ; légère diminution pour tenir compte des charges liées au service informatique mutualisé), représentent la dépense la plus importante en 2021, avec 41,5% des dépenses réelles totales, devant les charges de personnel avec 30%.

Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -5% et de -2,1% hors produits des cessions d'immobilisations et excédent des budgets annexes.

Cette diminution des ressources en 2021 s'explique principalement par :

- La baisse des impôts et taxes de -1 066 989 € sous les effets de la réduction de la moitié de la valeur locative des établissements industriels assujettis au foncier bâti et à la CFE, et des rôles supplémentaires en diminution de 258 198 €,
- La progression des dotations de + 980 000 € avec la mise en œuvre de nouvelles compensations fiscales en matière de foncier bâti et de CFE pour neutraliser la diminution des bases des établissements industriels,
- A noter également la perte de la compensation de la taxe d'habitation avec la réforme fiscale de 2021, la baisse des participations des autres organismes, ainsi que l'absence d'excédents des budgets annexes en 2021.

Rapportée au total des recettes réelles de fonctionnement, la fraction de TVA représente 26,4%, la fiscalité directe (FB, FNB, TH résidences secondaires, CFE) 19,6%, la CVAE 17,2%, les nouvelles compensations fiscales 9%, la DGF et la dotation de compensation 10,8%. A noter également qu'avec la mise en place progressive de la réforme fiscale, les ressources fiscales pilotables ne représentent plus que 34% contre 73% en 2019.

Le programme d'investissement du Budget Général sur la période 2018 – 2021 atteint 16,4 millions d'euros (subventions d'équipement versées aux communes comprises). L'année 2021 représente à elle seule 41% du programme.

L'endettement global de la collectivité au 31 décembre 2021 s'élève à 4 803 299 € contre 3 132 108 € au 31 décembre 2020 (tous budgets confondus). Un emprunt de 2 100 000 € a été réalisé en 2021 pour financer la réhabilitation et l'extension de la piscine d'Aizenay.

La capacité de désendettement est excellente sur le budget principal (0,9 ans). Le taux d'endettement sur ce budget est de 15,76% (le capital restant dû représente 15,76% des recettes réelles de fonctionnement), la communauté de communes est donc peu endettée (moyenne de la strate en 2020 : 50,6% - source DGFIP).

La population légale du territoire poursuit sa progression avec une augmentation de 1% entre 2021 et 2022 et atteint 45 576 habitants au 1^{er} janvier 2022.

Les effectifs de la communauté de communes sont passés de 90 agents au 1^{er} janvier 2021 à 93 emplois permanents pourvus au 1^{er} janvier 2022 (108 agents en comptant les contractuels pour remplacement, accroissement d'activité et autres postes non permanents). Cette augmentation s'explique par la création de postes nécessaires pour structurer les services et faire face à l'extension de certains domaines d'intervention (chargés de mission PCAET et mobilité, chargé de mission prévention déchets, animateur économique, ADS...).

Fin 2021, sur le Budget Principal, le fonds de roulement (trésorerie) s'élève à 5 438 200 € et continue de progresser légèrement. Cependant, la capacité d'autofinancement nette régresse de 856 091 € par rapport à 2020, et représente un montant de 2 830 684 €. Comme indiqué précédemment, cette diminution s'explique par l'évolution des charges de fonctionnement et la diminution des recettes de fonctionnement

Voir ratios et tableau d'analyse financière pages 9 et 10.

Pour information, ci-dessous le détail des charges transférées par les communes :

Dépenses par service (hors budgets annexes)	2020			2021		
	Fonctionnement	Investissement	Total général	Fonctionnement	Investissement	Total général
Dépenses sans transfert de charges des communes						
APPLICATION DROIT DU SOL	243 215		243 215	266 451	9 883	276 334
URBANISME	58 973	64 788	123 761	89 882	56 320	146 202
AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	140 192	2 160	142 352	146 751		146 751
EPICERIES SOCIALES	36 275	52 544	88 819	40 504	47 641	88 145
CICADELLE AIZENAY	1 818	129 696	131 514	1 192	14 531	15 724
AIDES ENTREPRISES COVID 19	32 400	90 000	122 400	19 891	92 409	112 300
EAU - GEMAPI	321 839		321 839	329 492		329 492
EDUCATION ROUTIERE	53 378	2 850	56 228	55 341		55 341
FRELONS ASIATIQUES	15 896		15 896	21 768		21 768
LES JARDINS DE L AUMONERIE AIZENAY	8 797	17 274	26 070	4 297	5 473	9 770
PARENTALITE / ACTIONS COORDONNEES	57 860	1 165	59 024	58 265		58 265
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	162 521	6 432	168 953	205 817	27 996	233 813
HABITAT	272 963	-	272 963	328 638		328 638
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITOIRE	38 712		38 712	156 669	1 375	158 044
EMPLOI INSERTION	80 019		80 019	80 573		80 573
MOBILITE	34 664	693	35 357	61 518	8 706	70 224
TRANSPORT NATATION SCOLAIRE	23 200		23 200	28 802		28 802
ENSEIGNEMENT MUSICAL	42 792		42 792	19 786		19 786
FRANCE SERVICES	94 406	65 471	159 878	93 989	72 312	166 300
POLE SOCIAL (TREMPIN ACEMUS)	10 097	623	10 720	19 280		19 280
TOTAL	1 730 016	433 695	2 163 710	2 028 907	336 645	2 365 552
Dépenses avec transfert de charges des communes						
RESEAU DES MEDIATHEQUES	879 828	6 442	886 270	919 778	2 343	922 121
CHATEAU APREMONT	61 563	16 287	77 850	53 422	7 625	61 047
PLAGE APREMONT	51 132	-	51 132	59 066	17 589	76 656
PISCINES	754 042	436 794	1 190 836	778 039	2 176 736	2 954 776
TOTAL	1 746 565	459 523	2 206 088	1 810 306	2 204 293	4 014 599

II - SYNTHÈSE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Les BP 2022 de l'ensemble des budgets de la communauté de communes s'élèvent à un total de **59 842 650 €**, dont :

- 36 077 500 € en section de fonctionnement
- 23 765 150 € en section d'investissement.

II.1. Budget Principal

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à **21 762 900 €**.

Les dépenses de fonctionnement

Elles concernent notamment :

- ❖ Les charges à caractère général pour **2 728 900 €** dont 182 213 € de report 2021, contre 1 979 061,58 € réalisé en 2021, soit une augmentation de 38%.

Cette progression est principalement due à la mise en place des actions dans le cadre du Plan Climat Air Energie du Territoire et de la mobilité (études diverses et sensibilisation), à l'ouverture de la nouvelle piscine d'Aizenay, à la hausse des prix de l'électricité et des matériaux, à l'entretien de la voirie avec 3 opérations plus importantes (ZA les Pénrières, la Noue-Grenet et Actipôle Ouest), à la mise en place de la nouvelle charte graphique, aux actions liées au développement économique et à la reprise du transport pour la natation scolaire après 2 années impactées par le Covid.

- ❖ Les charges de personnel pour **4 934 400 €** contre 4 096 438,10 € réalisé en 2021, soit une augmentation de 20%.

Cette augmentation s'explique par la consolidation des postes créés en 2021 et leur rémunération sur une année complète, la création de 16 nouveaux postes en 2022 dont 9 pour la piscine d'Aizenay, au recrutement d'agents temporaires pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité de certains services et au remplacement d'agents, la rémunération des commissaires enquêteurs, ainsi que la revalorisation du SMIC et de la catégorie C.

- ❖ Les atténuations de produits représentent **5 432 000 €**

Il s'agit principalement des reversements aux communes (attribution de compensation et DSC).

L'attribution de compensation est diminuée pour tenir compte du coût du service mutualisé informatique mis en place depuis le 1^{er} octobre 2020.

Par ailleurs, une Dotation de Solidarité Communautaire de 500 000 € sera répartie entre les communes membres (enveloppe inchangée depuis 2018) et les critères de répartition seront modifiés (voir page 3).

- ❖ Des dépenses imprévues pour **75 100 €**.

- ❖ Un virement à la section d'investissement pour **4 726 900 €**. Cette somme correspond à l'autofinancement pouvant être dégagé pour financer l'investissement.

- ❖ Les amortissements pour **1 320 000 €**. On retrouve ce montant en recettes d'investissement.

- ❖ Les autres charges de gestion courante pour **2 174 000 €** contre 1 755 492,42 € réalisé en 2021, soit une augmentation de près de 24%.

Cela concerne notamment :

- Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (cloud), une partie de la mutualisation informatique, la migration des logiciels financiers, un nouveau logiciel pour la gestion de la dette et des abonnements aux divers logiciels (401 240 contre 218 077,57 en 2021)
- le financement du déficit du budget annexe Office de Tourisme (342 200 € contre 265 000 € en 2021)
- les indemnités des élus (indemnités, charges, frais de mission et de formation) : 195 000 €
- le service incendie : 625 000 € (en légère hausse par rapport à 2021 ; +2,4%)

- les participations aux syndicats mixtes auxquels adhère la communauté de communes, notamment pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) : 319 700 €
- les subventions aux associations : 270 000 €. Contre 213 734 € en 2021.

❖ Les charges financières pour **40 000 €**.

❖ Les charges exceptionnelles pour **331 600 €** dont 125 091 € de report 2021. Il s'agit principalement des subventions versées dans le cadre des actions OPAH, Eco Pass et Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), ainsi que la mobilité (aide à l'acquisition de VAE).

Les recettes de fonctionnement

❖ L'excédent de fonctionnement reporté 2021 est de **4 313 238,04 €**, après déduction de l'affectation du résultat en investissement pour un montant de 507 436,80 €.

Les autres recettes proviennent principalement de :

❖ La mise à disposition de personnel facturée aux Budgets Annexes Ordures Ménagères, SPANC et Office de Tourisme pour **775 000 €**.

❖ Des droits perçus sur les aires d'accueil des gens du voyage, les piscines et les prestations de services versées par la CAF pour le RAM et la parentalité, pour **438 000 €**.

❖ Le remboursement par les budgets annexes OM et SPANC des charges de structure pour **27 000 €**.

❖ Les impôts et taxes pour **12 046 300 €**.

A noter que les informations fiscales ne sont pas reçues à ce jour. Toutefois, comme évoqué lors du DOB, il n'est pas prévu de hausse des taux d'imposition 2022, hormis la mise en place de la taxe GEMAPI pour un produit estimé à 300 000 €. Les bases d'imposition sont revalorisées (environ 3,4%) et la fraction de TVA perçue en remplacement de la taxe d'habitation est revalorisée de 5,5%. Les recettes fiscales progressent donc au global de 2,8% malgré une baisse de la CVAE de 4%.

Rappel des taux proposés (identiques depuis 2018) :

	Taux 2022
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	22,72%
Taxe d'habitation	suppression
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	2,16%
Taxe Foncière Propriétés Bâties	1,00%

De plus, le coefficient de TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) passe de 1,20% à 1,25% en 2022 (cf. délibération n°2021D99 du 19 juillet 2021).

❖ Les dotations, subventions et participations pour **3 953 300 €**.

Avec notamment :

- La DGF estimée à 1 730 000 € (contre 1 783 455 € en 2021)
- La Dotation Générale de Décentralisation pour 19 000 €, pour les médiathèques des Lucs sur Boulogne et de St Denis la Chevasse
- Des aides forfaitaires pour France Services et des subventions ADEME et Région pour l'étude éolien et le schéma directeur vélo, pour un montant global de 172 352 €
- Une aide pour le suivi animation de l'Habitat : 156 000 €
- Les aides CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse Ram-parentalité et le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour 153 300 €
- Des subventions Sydev et Leader pour le PCAET et la mobilité pour 67 100 €
- Des subventions France Relance sur la dématérialisation de l'urbanisme et les infrastructures mutualisées pour 36 550 €
- Les allocations compensatrices sur la fiscalité pour 1 550 000 € (montant estimatif)
- Du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement pour 50 000 €.

❖ Les autres produits de gestion courante pour **152 562 €**.

Il s'agit des loyers ou redevances encaissés : gendarmerie de Palluau, France Services, pôle social (Tremplin et Acemus), Cicadelle, épiceries sociales, SAFER.

Section d'investissement

Elle s'équilibre à 11 773 500 €.

Les dépenses d'investissement

Elles concernent principalement :

- ❖ Des dépenses imprévues pour **61 000 €**.
- ❖ Un remboursement de FCTVA suite à des cessions de biens pour **10 000 €**.
- ❖ Le remboursement des emprunts en cours pour le bâtiment de France Services (ex siège de la CC Palluau), la banque alimentaire de Palluau et le nouvel emprunt pour les travaux de la piscine d'Aizenay : **189 147 €**.
- ❖ Les immobilisations incorporelles pour **554 000 €**, qui comprennent :
 - Les frais liés à la révision SPR (Site Patrimonial Remarquable) d'Apremont et autres procédures de modification et/ou révisions du PLUIH pour 172 000 €
 - Des frais d'étude pour la nouvelle piscine du Poiré, le château d'Apremont (sanitaires), l'échangeur Ouest de Chantemerle, le bâtiment de stockage de la CCVB, le bâtiment des Jardins de l'Aumônerie et divers projets : 382 000 €.
- ❖ Les subventions d'équipement versées pour **3 271 894 €**, avec notamment :
 - Les fonds de concours versés aux communes pour 2 549 158 €, dont un report 2021 de 1 149 158 € (versement non encore demandé par les communes), une enveloppe 2022 de 1 000 000 € à laquelle s'ajoute une enveloppe complémentaire de 400 000 € pour des projets communaux ayant un intérêt intercommunal
 - Le très haut débit pour 395 100 € conformément à la convention avec le Sydev
 - Le solde de subventions du fonds de relance pour les entreprises dans le cadre du Covid en partenariat avec le Département : 147 636 €
 - Une enveloppe de 180 000 € pour des aides aux bailleurs sociaux, ainsi que des aides aux communes pour les acquisitions foncières, conformément au programme du PLUIH.
- ❖ Les immobilisations corporelles pour **696 636 €**.

Elles concernent notamment :

- Le renouvellement de poteaux incendie et bâches incendie : 98 888 €
 - L'achat de véhicules pour la prévention routière et le service technique, l'achat de vélos électriques et de vélos cargos en vue de la location (plan mobilité – subvention de la Région), l'achat de vélos pour la prévention routière : 129 566 €
 - L'achat de matériel de bureau et informatique (157 271 €) et de mobilier (127 824 €), notamment pour équiper la nouvelle piscine d'Aizenay et l'extension de la CCVB
 - Du matériel divers pour 171 220 € dont l'achat de matériel pédagogique pour le service population subventionné par la CAF, l'achat de stations de réparation pour vélos, gonflage, box vélos dans le cadre de la mobilité et la signalétique des zones.
- ❖ Les immobilisations en cours pour **6 856 381 €**.

Outre les travaux en cours (piscine d'Aizenay, extension CCVB...), sont également prévus :

- L'installation de la climatisation à France Service : 42 000 €
- Le nouveau bâtiment de stockage et l'aménagement de terrasses à la CCVB : 250 000 €
- L'extension du bâtiment des Jardins de l'Aumônerie : 890 000 €
- Des travaux de voirie (échangeur Ouest Chantemerle, ZA la Grande Verdure et l'Epine à Bellevigny) : 1 129 355 €

Depuis 2020, les opérations les plus importantes font l'objet d'autorisations de programme et de crédits de paiement afin d'étaler les dépenses sur plusieurs exercices et d'avoir une meilleure visibilité budgétaire ainsi qu'un taux de réalisation sensiblement amélioré.

- ❖ La mutualisation informatique pour **66 442 €**. Il s'agit de l'achat de matériel pour le compte des communes. Ces dernières remboursent intégralement la CCVB (voir en recettes d'investissement).

L'ensemble de l'investissement est détaillé ci-après.

Plan Pluriannuel d'Investissement

DEPENSES PREVISIONNELLES BUDGET GENERAL

N°Opération	PROJETS	Reports 2021	Nouveaux crédits 2022	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Total période 2022 - 2025
	Très haut débit		395 100 €	395 100 €	395 100 €	197 600 €		987 800 €
	PLUIH et PLU		172 000 €	172 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	262 000 €
	Subventions Habitat bailleurs sociaux et communes		180 000 €	180 000 €	182 500 €	182 500 €	182 500 €	727 500 €
	Local de stockage et agrandissement parking CCVB		280 000 €	280 000 €				280 000 €
	Subventions d'équipement aux communes	1 149 158 €	1 400 000 €	2 549 158 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	6 749 158 €
	Abondement aux fonds de soutien liés au Covid 19 (Région et Département)	89 236 €	58 400 €	147 636 €				147 636 €
	Participation travaux déviation Beignon Jauffrit							
	Travaux divers voirie	31 355 €	1 098 000 €	1 129 355 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	2 179 355 €
	Poteaux incendie et bâches incendie	18 888 €	80 000 €	98 888 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	188 888 €
	Logiciels et matériels informatiques divers	2 771 €	154 500 €	157 271 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	307 271 €
	Mutualisation informatique (pour le compte des communes - investissement)	3 942 €	62 500 €	66 442 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	246 442 €
	Travaux locaux secours catholique Le Poiré	2 657 €	30 000 €	32 657 €				32 657 €
	Investissements divers (travaux, site internet, véhicule...)	57 691 €	497 200 €	554 891 €	340 000 €	340 000 €	340 000 €	1 574 891 €
11	Travaux de mise aux normes piscines	104 €		104 €				104 €
12	Travaux de rénovation piscine d'Aizenay *		3 124 000 €	3 124 000 €				3 124 000 €
13	Travaux de rénovation piscine Le Poiré*		100 000 €	100 000 €	500 000 €	2 200 000 €	5 689 200 €	8 489 200 €
14	Parking gare Bellevigny							
15	Extension 2 siège CCVB*		1 379 000 €	1 379 000 €				1 379 000 €
16	Réhabilitation et extension OT Aizenay	15 791 €		15 791 €				15 791 €
17	Création d'un BIT au château d'Apremont							
18	Réhabilitation du château d'Apremont - phase 1		85 000 €	85 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	685 000 €
19	Rénovation bâtiment Cicadelle Aizenay	60 €		60 €				60 €
20	Nouveau bâtiment Jardins de l'Aumônerie		990 000 €	990 000 €				990 000 €
	PPI total	1 371 653 €	10 085 700 €	11 457 353 €	3 537 600 €	5 040 100 €	8 331 700 €	28 366 753 €

* Ces opérations font l'objet d'autorisations de programme et crédits de paiement afin d'étaler les dépenses sur plusieurs exercices

RECETTES ATTENDUES BUDGET GENERAL

	PROJETS	Reports 2021	Nouveaux crédits 2022	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Total période 2022 - 2025
12	Subvention Région rénovation piscine Aizenay		308 843 €	308 843 €				308 843 €
	Fonds de relance Région rénovation piscine Aizenay		370 300 €	370 300 €				370 300 €
	Subvention Département rénovation piscine Aizenay		460 600 €	460 600 €				460 600 €
	Subvention DSIL rénovation piscine Aizenay		315 000 €	315 000 €				315 000 €
13	Subvention DETR rénovation piscine Le Poiré					600 000 €	1 400 000 €	2 000 000 €
15	Subvention Région extension 2 CCVB		348 711 €	348 711 €				348 711 €
	Subvention Département extension 2 CCVB		350 224 €	350 224 €				350 224 €
	Subvention DETR extension 2 CCVB		150 000 €	150 000 €				150 000 €
16	Réhabilitation et extension OT Aizenay	219 144 €		219 144 €				219 144 €
	Participation du Département au fonds de soutien de la relance économique		29 940 €	29 940 €				29 940 €
	Remboursement Région sur avance fonds de soutien de la relance économique		60 000 €	60 000 €				60 000 €
	Mutualisation informatique (remboursement des communes)	3 942 €	62 500 €	66 442 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	246 442 €
	Recettes diverses	23 605 €	121 800 €	145 405 €				145 405 €
	FCTVA		1 027 029 €	1 027 029 €	205 000 €	428 000 €	886 000 €	2 546 029 €
	Recettes totales attendues	246 691 €	3 604 947 €	3 851 638 €	265 000 €	1 088 000 €	2 346 000 €	7 550 638 €

Opérations présentées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)

N° de l'AP	Opération	Montant TTC de l'AP	Montant TTC de l'AP révisé	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Financement
AP2020-12	12 – Travaux de rénovation piscine d'Aizenay (chap. 23)	4 900 000 €	5 280 000 €	200 000 €	1 956 000 €	3 124 000 €				Subventions Région, Département et DSIL (1 965 800 €), FCTVA, emprunt/autofinancement
AP2020-13	13 – Travaux piscine du Poiré sur Vie (chap. 20, 21 et 23)	8 500 000 €	8 500 000 €	- €	10 800 €	100 000 €	500 000 €	2 200 000 €	5 689 200 €	DETR ou DSIL, FCTVA, emprunt/autofinancement
AP2020-15	15 – Extension 2 du siège de la communauté de communes (chap. 23)	2 200 000 €	2 200 000 €	90 000 €	731 000 €	1 379 000 €				Subventions Région, Département et DETR (1 169 820 €), FCTVA, emprunt/autofinancement

Les recettes d'investissement

- ❖ L'excédent d'investissement 2021 reporté pour **617 525,20 €**
- ❖ Le virement de la section de fonctionnement pour **4 726 900 €**.
- ❖ Les amortissements pour **1 320 000 €** (Voir dépenses de fonctionnement).
- ❖ Les dotations, fonds divers et réserves pour **1 634 465,80 €**, dont 1 027 029 € de FCTVA, 100 000 € de reversement de taxe d'aménagement perçue par les communes sur les zones économiques intercommunales et 507 436,80 € d'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat).
- ❖ Des subventions pour **2 598 167 €**, dont des subventions pour l'achat de matériel dans le cadre de la mobilité et du RAM (40 405 €), la participation du Département pour les aides aux entreprises (29 940 €), le report de la subvention départementale pour l'extension de l'office de tourisme d'Aizenay (219 144 €) et le solde des subventions obtenues sur les projets en cours (2 303 678 €).
- ❖ Un emprunt d'équilibre de **500 000 €** est nécessaire compte tenu des investissements importants inscrits cette année.
- ❖ Le remboursement du prêt de **220 000 €** (avance de trésorerie) attribué à Vendée Expansion pour la zone Espace Vie Atlantique.
- ❖ Le début du remboursement du fonds territorial Résilience par la Région pour **60 000 €**.
- ❖ La mutualisation informatique d'un montant de **66 442 €**, qui correspond au remboursement des communes sur la partie investissement.

Données financières et ratios :

	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne nationale des CC de 30 000 à 50 000 hab. en 2020*
Epargne brute ou CAF brute	3 507 064 €	3 603 398 €	3 760 267 €	2 907 332 €	1 772 762 €	
Epargne nette ou CAF nette	3 439 493 €	3 532 930 €	3 686 775 €	2 830 683 €	1 583 615 €	
Fonds de roulement	2 499 405 €	3 533 105 €	5 271 100 €	5 438 200 €	136 100 €	
Encours de dette au 31 décembre	733 805 €	663 337 €	589 845 €	2 613 196 €	2 924 049 €	
Population INSEE au 1er janvier	43 645	44 170	44 582	45 120	45 576	
Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	269,57 €	284,23 €	295,50 €	303,01 €	343,18 €	308,00 €
Ratio 2 - Produit des impositions directes / population	261,70 €	277,88 €	286,82 €	259,75 €	264,31 €	299,00 €
Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	354,32 €	365,85 €	391,37 €	367,53 €	382,08 €	367,00 €
Ratio 4 - Dépenses d'équipement / population (Hors chap 204 - subventions d'équipement versées)	32,99 €	16,68 €	37,07 €	110,97 €	179,34 €	71,00 €
Ratio 5 - Encours de dette / population	16,81 €	15,02 €	13,23 €	57,92 €	64,16 €	186,00 €
Ratio 6 - DGF / population	44,55 €	42,74 €	41,14 €	39,53 €	37,96 €	52,00 €
Ratio 7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	26,16%	28,08%	28,20%	29,96%	31,55%	42,60%
Ratio 8 - Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	<i>n'est plus calculé par la DGFIP</i>					
Ratio 9 - Marge d'autofinancement courant (DRF + remboursement dette)/RRF <i>plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée</i>	76,52%	78,13%	75,93%	82,91%	90,91%	88,60%
Ratio 10 - Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement = taux d'équipement (Hors chap 204 - subventions d'équipement versées)	9,31%	4,56%	9,47%	30,19%	46,94%	19,30%
Ratio 11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = taux d'endettement	4,75%	4,10%	3,42%	15,76%	16,79%	50,60%

*Source : www.collectivites-locales.gouv.fr - Etudes et statistiques locales - Les collectivités locales en chiffres 2021

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
A Recettes courantes de fonctionnement	14 060 416	15 234 297	16 091 777	16 912 567	16 571 195	17 413 662
Variation en volumes (chaque année)		1 173 881	857 480	820 790	-341 372	941 935
Variation en %		8,3%	5,6%	5,1%	-2,0%	5,7%
Impôts et taxes	10 485 389	11 422 081	12 273 817	12 786 960,00	11 719 971	12 046 300
dont Fiscalité directe	7 232 567	8 049 515	8 254 018	8 524 158	3 251 730	3 350 300
CVAE	2 151 433	2 334 836	2 918 624	2 893 646	2 852 955	2 739 000
Autres fiscalités (Ifer, Tascom...)	1 101 389	1 037 730	1 010 975	1 342 886	1 138 095	1 046 000
FPIC			90 200	26 270	106 659	
Fraction de TVA					4 370 532	4 611 000
Taxe GEMAPI					300 000	
Dotations et participations	2 404 878	2 469 528	2 481 366	2 571 080	3 551 029	3 953 300
DGF interco	963 797	982 139	948 004	911 476	878 827	843 000
DGF compensation	982 596	962 078	939 988	922 802	904 628	887 000
Compensations fiscales	267 202	273 085	330 164	359 256	1 497 013	1 550 000
Autres dotations & participations	191 283	252 226	263 210	377 546	270 561	673 300
Produit des services, du domaine	679 082	1 147 439	1 125 795	1 113 039	1 062 566	1 254 500
Autres produits de gestion courante	437 520	112 756	133 571	361 512	162 995	152 562
Atténuations de charges	53 548	82 494	77 228	79 976	74 634	7 000
B Dépenses de gestion	11 029 449	11 654 817	12 453 444	13 083 666	13 508 846	15 269 300
Variation en volumes (chaque année)		625 368	798 627	630 222	425 180	813 400
variation en %		5,7%	6,9%	5,1%	3,2%	5,6%
Charges de personnel	2 328 002	3 077 428	3 525 195	3 714 929	4 096 438	4 934 400
Charges à caractère général	1 334 040	1 416 886	1 602 040	1 876 609	1 979 062	2 728 900
Atténuations de produits	6 080 480	5 703 035	5 770 974	5 815 217	5 677 854	5 432 000
dont FNIGR	70 866	70 866	70 866	70 866	70 866	71 000
Attributions de compensations	5 308 768	5 131 263	5 131 263	5 101 078	5 086 209	4 860 000
DSC	700 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Divers	846	906	68 845	143 273	20 779	1 000
Autres charges de gestion courante	1 286 927	1 457 467	1 555 235	1 676 911	1 755 492	2 174 000
Droits d'utilisation - Informatique en nuage					218 078	401 240
Déficit budgets annexes	223 780	201 700	250 000	270 000	265 000	342 200
Indemnités et cotisations élus	173 047	175 465	177 318	179 002	181 166	195 760
Créances admises en non-valeur					4 140	5 000
Cotisation SDIS	391 354	455 941	547 929	602 708	610 418	625 000
Subventions aux associations	250 348	295 812	291 730	314 766	213 734	270 000
Autres participations et contributions syndicales	248 397	328 550	288 259	310 435	262 956	334 800
C CAF (épargne de gestion) (A-B)	3 030 967	3 579 481	3 638 333	3 828 901	3 062 349	2 144 362
Intérêts de la dette	68 343	32 269	29 259	26 117	25 182	40 000
dont intérêts antérieurs	68 343	32 269	29 259	26 117	25 182	23 100
dont intérêts nouveaux						16 900
Produits financiers	0	13		13	13	
Solde opérations exceptionnelles (hors cessions)	-617 908	-40 160	-5 676	-42 530	-129 847	-331 600
Produits exceptionnels (hors cessions)	28 158	38 109	65 982	21 764	8 092	
Charges exceptionnelles (hors cessions)	646 066	78 269	71 658	64 293	137 939	331 600
D Epargne brute ou CAF brute (CAF+solde opérations exceptionnelles-ir)	2 344 716	3 507 064	3 603 398	3 760 267	2 907 333	1 772 762
Remboursement du capital	64 794	67 570	70 468	73 492	76 649	189 147
dont capital antérieur	64 794	67 570	70 468	73 492	76 649	80 000
dont capital nouveau						109 147
E Epargne disponible ou CAF nette (CAF brute-remboursement capital d	2 279 922	3 439 494	3 532 930	3 686 775	2 830 684	1 583 615
	16,22%	22,58%	21,95%	21,80%	17,08%	9,09%
Amortissement	2 622 111	2 217 437	1 953 840	1 600 273	1 218 997	1 320 000
Reprises	37 536	60 543	53 097	255 161	34 867	36 000
Solde	2 584 575	2 156 894	1 900 743	1 345 111	1 184 130	1 284 000
F Résultat comptable de l'exercice (section de fonctionnement)	-239 859	1 350 170	1 702 655	2 415 155	1 723 202	488 762
G Dépenses d'investissement	3 415 996	3 413 563	3 101 691	3 588 484	6 779 096	11 457 353
Subventions équipement aux communes	1 180 769	1 003 325	1 332 005	1 427 400	1 282 437	2 549 158
Très haut débit	1 070 226	970 545	970 545	197 537	395 073	395 100
Autres subventions versées			62 500			
Immobilisations incorporelles (hors opérations)	54 377	41 587	33 854	27 172	14 001	72 000
PLUIH et PLU	134 777	109 319	101 049	64 788	56 320	172 000
Subventions Habitat bailleurs sociaux et communes						180 000
Abonnement aux fonds de soutien liés au Covid 19 (Région et Département)				90 000	92 409	147 636
Immobilisations corporelles (hors opérations)	310 131	286 022	267 096	126 824	359 315	685 049
Mutualisation informatique (pour le compte des communes - investissement)				44 115	78 068	66 442
Local stockage et parking CCVB	16 533	595 209	24 980	51 871	6 416	280 000
Piscine Maché	461 780	155 832	2 411	21		
Travaux locaux secours catholique Le Poiré			50 305	44 523		32 657
Travaux divers voirie		25 732	84 511	279 930	1 040 225	1 129 355
Autres investissements (hors opérations)	99 774	191 051			40 516	44 001
Reversement FCTVA suite cessions					1 169	10 000
Acquisition foyer soleil Apremont				300 000		
Avance de trésorerie Vendée Expansion				220 000		
Opérations	87 630	34 940	172 434	714 304	3 413 148	5 693 955
11 - Mise aux normes des piscines		18 240	14 756	243 684	176 488	104
12 - Rénovation piscine d'Aizenay		1 053	13 560	192 009	1 955 165	3 124 000
13 - Rénovation piscine Le Poiré					10 800	100 000
14 - Parking gare Bellevigny	87 630	15 647	143 301	6 624	1 746	
15 - Extension 2 siège CCVB			817	83 873	730 829	1 379 000
16 - Réhabilitation OT Aizenay				42 559	515 964	15 791
18 - Réhabilitation du château d'Apremont - Phase 1				15 858	7 625	85 000
19 - Rénovation bâtiment Cicadelle Aizenay				129 696	14 531	60
20 - Nouveau bâtiment Jardins de l'Aumônerie			50 305			990 000
H Recettes d'investissement	274 014	538 478	600 811	1 125 974	2 012 013	4 071 638
FCTVA	192 212	372 692	94 349	141 550	740 572	1 027 029
Dotations et subventions	81 475	165 306	459 616	35 467	1 015 683	2 552 762
Autres recettes d'investissement	327	480	46 847	948 957	255 759	271 847
Remboursement avance de trésorerie Vendée Expansion						220 000
I Besoin de financement (G-H)	3 141 982	2 875 085	2 500 880	2 462 510	4 767 083	7 385 715
Excédent de fonctionnement capitalisé	415 826	1 045 916	314 561	1 810 957	1 165 050	507 437
Emprunts nouveaux					2 100 000	500 000
Dépenses exceptionnelles liées aux cessions						
Recettes exceptionnelles liées aux cessions		192 000	1 650	300 000	3 500	
J Résultat comptable de l'exercice (section d'investissement)	-206 375	452 155	-354 394	1 133 796	-391 052	-5 283 425
K Résultat cumulé de l'exercice	-446 234	1 802 325	1 348 262	3 548 952	1 332 151	-4 794 663
L Variation du fonds de roulement	-862 060	756 409	1 033 701	1 737 994	167 101	-5 302 100
fonds de roulement initial	2 605 056	1 742 996	2 499 405	3 533 106	5 271 100	5 438 200
M Fonds de roulement net global	1 742 996	2 499 405	3 533 106	5 271 100	5 438 200	136 100
fonds de roulement de fonctionnement (en jours)	57,7	78,3	103,6	147,0	146,9	3,3
Encours existant au 1er janvier	866 170	801 376	733 805	663 337	589 845	2 613 196
Encours avec nouveaux emprunts au 31/12	801 376	733 805	663 337	589 845	2 613 196	2 924 049
Population	43 104	43 645	44 170	44 582	45 120	45 576
Encours par hab.	19	17	15	13	58	64
Annuité de la dette	133 138	99 840	99 727	99 609	101 831	229 147
Solvabilité ou capacité de désendettement (exprimé en année)	0,34	0,21	0,18	0,16	0,90	1,65
Taux d'endettement	5,69%	4,75%	4,10%	3,42%	15,76%	16,79%

II.2. Budget Annexe Zones Communautaires

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 321 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à 8 479 000 €.

Les dépenses

Elles concernent principalement (hors écritures d'ordre et de stocks) :

- ❖ Les achats de terrains et les frais d'actes pour **1 529 490 €**.

Ce montant correspond à l'achat de divers terrains pour l'extension des zones existantes et notamment les parcelles nécessaires à l'entreprise Fournier (670 400 €).

- ❖ Les frais d'études et d'aménagement pour **1 474 300 €**, dont 1 317 895 € de report 2021.

Est principalement prévue la poursuite des travaux sur les zones en cours, notamment l'extension d'Espace Vie Atlantique Nord à Aizenay, Chantemerle à Bellevigny, les Amblardières à St Denis la Chevasse et route de la Roche à la Genétouze.

- ❖ Les remboursements d'emprunts pour **138 590 €** (capital et intérêts).

- ❖ Le report du déficit 2021 pour **2 235 009 €**.

Les recettes

Elles proviennent principalement (hors écritures d'ordre et de stocks) :

- ❖ De la vente de terrains aménagés pour **2 205 800 €** dont 435 761 € de report 2021 et le transfert du terrain pour la future déchèterie d'Aizenay pour 270 000 €.

- ❖ D'un emprunt d'équilibre à hauteur de **3 190 800 €**.

II.3. Budget Annexe Bâtiments Economiques

La section de fonctionnement s'équilibre à 460 400 €.

Une somme de 15 800 € est inscrite en provision pour dépréciation. Elle concerne les impayés de loyers sur la pépinière des Lucs sur Boulogne et sur l'Espace St Jacques à Palluau, les 2 entreprises étant respectivement en redressement et en liquidation judiciaire.

La section de fonctionnement est financée par les loyers des pépinières, des ateliers-relais et des locaux commerciaux.

L'excédent de fonctionnement 2021 reporté s'élève à 152 211,89 €.

La section d'investissement s'équilibre à 860 900 €.

Outre le remboursement des emprunts pour un montant de 185 000 €, l'aménagement des locaux de la gare de Bellevigny pour la création de bureaux partagés tiers lieux sont également prévus pour 585 000 € (étude et travaux). Ce projet serait financé par un emprunt à hauteur de 276 600 € et par une subvention de 200 000 €.

Le déficit d'investissement 2021 reporté s'élève à 7 739,32 €.

II.4. Budget Annexe Office de Tourisme

La section de fonctionnement s'équilibre à 470 700 €.

Les principales dépenses de fonctionnement proviennent des animations (43 760 €), de l'achat de petit équipement (29 430 €), des encarts publicitaires et autres frais de communication (25 929 €) mais surtout des charges de personnel (300 000 €) pour les permanents et les saisonniers, avec un nouveau poste de médiateur culturel.

Ce budget est subventionné par le Budget Général à hauteur de 342 200 €. Il est également financé par les entrées et ventes de produits au château d'Apremont et à l'office de tourisme d'Aizenay (70 868 €), ainsi que par la taxe de séjour (38 000 €). L'excédent de fonctionnement 2021 reporté s'élève à 19 631,83 €.

La section d'investissement s'équilibre à 44 600 €.

Les investissements concernent l'acquisition d'un véhicule (report 2021 pour 25 000 €), l'achat de matériel informatique et audiovisuel et divers. Ces dépenses sont financées par un virement de la section de fonctionnement et du FCTVA.

Les investissements prévus sur les bâtiments (réhabilitation du château d'Apremont – partie sanitaires), ainsi que les charges d'entretien et de gestion y afférentes seront pris en charge directement sur le Budget Général. Le déficit d'investissement 2021 reporté s'élève à 82,39 €.

II.5. Budget Annexe Ordures Ménagères

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 4 864 300 €.

Les dépenses de fonctionnement

Elles concernent principalement :

- ❖ Les charges à caractère général pour **1 731 400 €** dont :
 - Les contrats de prestation (VEOLIA) pour 1 440 262 €
 - La fourniture des sacs jaunes et autres matériels pour 90 900 €
 - L'entretien des bâtiments et des espaces verts pour 61 638 €
 - La maintenance des différentes installations (alarmes, barrières, portails,...) pour 26 700 €
 - Le remboursement des charges de structure au Budget Général pour 20 500 €.

❖ Les charges de personnel pour **596 100 €** dont 450 000 € pour le remboursement des frais de personnel au Budget Général de la CCVB et 144 000 € pour le remboursement des frais de personnel extérieur (communes pour notamment l'entretien des points tri, Tremplin pour intérim).

- ❖ Les autres charges de gestion courante pour **1 849 700 €** :

Il s'agit essentiellement :

- Des cotisations Trivalis pour le traitement des ordures ménagères, du tri sélectif et des déchèteries, les achats de composteurs, le financement des équipements de traitement et les charges de structures : 1 685 200 €
- Des créances admises en non-valeur ou éteintes : 150 000 €
- L'hébergement et la maintenance du logiciel de facturation Tradim : 14 500 €.

- ❖ Des dépenses imprévues pour **100 000 €**.

- ❖ Le virement à la section d'investissement pour **251 400 €**.

- ❖ Les amortissements pour **280 000 €**. On retrouve ce montant en recettes d'investissement.

- ❖ Les charges financières et charges exceptionnelles pour **55 700 €**.

Les recettes de fonctionnement

❖ Il s'agit essentiellement des redevances pour l'enlèvement des ordures ménagères pour **3 900 000 €**. Les tarifs de la redevance incitative n'ont pas été augmentés depuis sa mise en place en 2020 malgré une hausse des charges (cotisation Trivalis et collecte des déchets notamment). Pour rappel, cette dernière est composée :

- **D'une part fixe annuelle** (abonnement au service) qui varie en fonction du volume du bac d'ordures ménagères. Cette partie permet de couvrir le financement des charges fixes indépendantes du tonnage de collecte d'ordures ménagères collecté. Cette part comprend 6 levées du conteneur ou 15 ouvertures de tambours des colonnes enterrées. Elle comprend également l'accès gratuit aux déchèteries du territoire sans limitation du nombre de passages ainsi que la collecte des sacs jaunes.
- **D'une part variable** qui varie en fonction du volume du bac à ordures ménagères. Elle comptabilise les levées ou ouvertures de tambours supplémentaires ainsi que les ouvertures de tambour pour les apports occasionnels.

❖ Des produits exceptionnels pour **26 242 €** qui correspondent principalement à la régularisation des contributions 2021 versées à Trivalis.

❖ L'excédent 2021 reporté pour **898 457,23 €**.

Section d'investissement

Elle s'équilibre à **2 524 700 €**.

Les dépenses d'investissement

Elles concernent principalement :

❖ Des dépenses imprévues pour **50 000 €**.

❖ Le remboursement d'emprunt pour la déchèterie de St Paul à hauteur de **20 000 €**.

❖ Des immobilisations incorporelles pour **103 700 €** correspondant principalement à l'étude pour la nouvelle déchèterie d'Aizenay.

❖ Des acquisitions d'immobilisations et des travaux pour un montant global de **2 200 000 €**, dont :

- La nouvelle déchèterie d'Aizenay (terrain et travaux) : 1 710 000 €
- Du matériel et des travaux divers sur les déchèteries : 490 000 €.

Les recettes d'investissement

Elles concernent les postes suivants :

❖ Le report de l'excédent d'investissement 2021 pour **1 020 660,10 €**.

❖ Le virement de la section de fonctionnement pour **251 400 €**.

❖ Les amortissements pour **280 000 €**.

❖ Le FCTVA pour **200 040 €**.

❖ Une subvention sur les travaux de la déchèterie de **300 000 €**

❖ Un emprunt d'équilibre pour **362 600 €**.

II.5. Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **198 200 €**.

L'exercice 2021 se solde par un excédent de 14 104,12 €.

En 2022, les charges de personnel seront impactées à hauteur d'environ 50% (contre 7% en 2021) et les frais de structure à 100% (contre 50% en 2021).

Les tarifs 2022 ont été votés par délibération du 20 décembre 2021 avec une augmentation des prestations de contrôle et de vidange de l'ordre de 5 à 10% selon les prestations et la mise en place de pénalités en cas de refus de contrôle ou d'absence de réhabilitation (de 100 à 400% de majoration).

Par ailleurs, la convention signée avec Vendée Eau en 2020 pour subventionner la réhabilitation d'installations ANC se trouvant sur le périmètre de protection de la retenue d'Apremont se poursuit en 2022. La communauté de communes encaissera les subventions versées par Vendée Eau puis les reversera aux particuliers ou entreprises éligibles. Il s'agit donc d'une opération pour compte de tiers retracée comptablement en **investissement pour un montant global de 82 450 €**.